

Depuis les années 1990, le droit constitutionnel a entrepris de fournir les cadres des régulations dans le domaine de « vivant », qu'il s'agisse d'humain ou d'environnement. Ces deux « appréhensions » étant concomitantes. Elles se sont produites à la faveur de révisions constitutionnelles plus ou moins élaborées selon les pays ou de jurisprudences des cours suprêmes ou constitutionnelles. Le recul est aujourd'hui suffisant pour mesurer les effets de cette constitutionnalisation. Les principes alors introduits, comme la dignité de la personne, l'intégrité de l'espèce humaine ou la précaution, ont-ils été source de solutions, d'évolutions ?

Par ailleurs, bioéthique et environnement sont aussi des enjeux du droit institutionnel : il est intéressant de s'interroger sur les particularités de la production des normes constitutionnelles en ce domaine.

L'ambition du colloque ne se limite pas à la situation française et entend la comparer à quelques droits étrangers différents : Allemagne, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, Italie, Suisse.

Colloque organisé par l'Institut Maurice Hauriou (<http://imh.ut-capitole.fr>) et le programme « Néo ou Rétro-constitutionnalismes. Lectures et relectures des mutations de la démocratie constitutionnelle (1990-2010) », ([http://www.neoretro-anr.fr/p-retro-constitutionnalisme\\_fr.htm](http://www.neoretro-anr.fr/p-retro-constitutionnalisme_fr.htm)) porté par l'UMR 7074 du CNRS "Centre de théorie et analyse du droit"

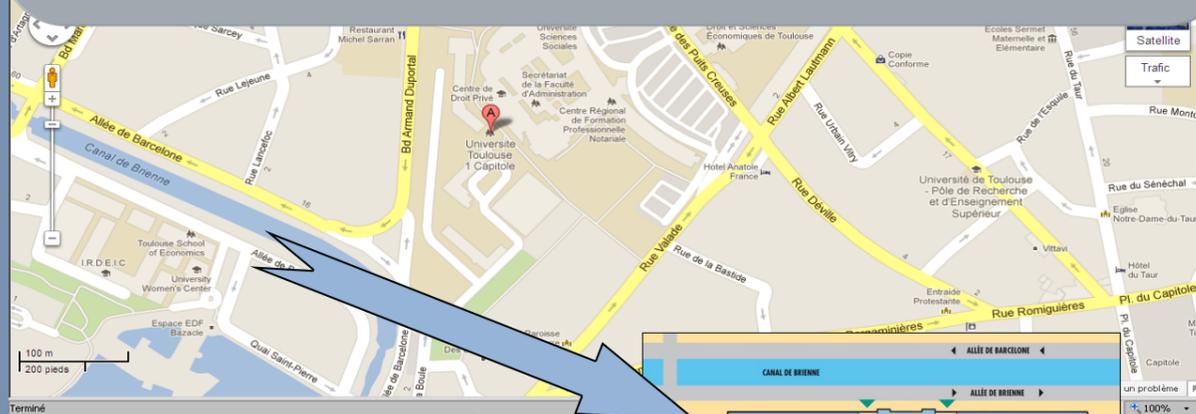
### Renseignements et inscriptions

Institut Fédératif de Recherche « Mutation des normes juridiques » :

<http://ifrdroit.ut-capitole.fr/>

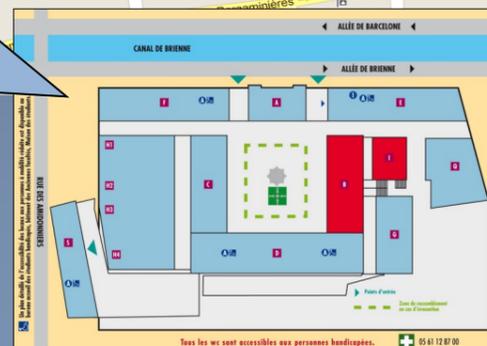
Inscription payante d'un montant de 50 euros (chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Toulouse 1 et à adresser à Université Toulouse 1 Capitole, Agence comptable)

Convention de formation continue : 50 euros



### Adresse

Université Toulouse 1 Capitole  
 Manufacture des tabacs  
 Allées de Brienne  
 Amphithéâtre Guy Isaac  
 (Bât. I, sur le plan)



Colloque

# Droit constitutionnel du vivant

APPROCHES COMPARÉES

DE NOUVEAUX OBJETS CONSTITUTIONNELS :

## BIOÉTHIQUE ET ENVIRONNEMENT



8 novembre 2013—Amphithéâtre Guy Isaac



**9h00 Propos introductifs :** Olivier CAYLA, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales et Xavier BIOY, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, Directeur de l'Institut Maurice Hauriou

Quel est l'apport des normes constitutionnelles à la régulation des usages d'éléments biologiques humains et non humains. Quels liens entre la protection de l'environnement et les normes de la bioéthique ?

## **9h20 Premier temps : La constitutionnalisation du vivant**

Le premier temps de la réflexion porte sur le concept de constitution lorsqu'elle est saisie par les questions d'éthique du vivant : quels sont les enjeux et modalités de la constitutionnalisation.?

Les normes constitutionnelles sont-elles les instruments les plus adéquats pour la régulation de ces questions « techniques » ? Comment se répartissent les compétences normatives en la matière ? Quel est l'impact des normes européennes et internationales sur les textes et sur les juges ? Ces normes sont-elles invoquées au contentieux ou dans les débats législatifs ? Les pratiques démocratiques (initiative populaire, référendum, états généraux, procédures participatives du public) sont-elles renouvelées dans ce champ en principe occupé par les experts, agences ou comités ?

**Présidence:** Isabelle POIROT-MAZÈRES, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole, Directrice de l'Institut Maurice Hauriou

**9h25** L'intérêt d'une constitutionnalisation des normes relatives au vivant, Marie-Angèle HERMITTE, Directrice de recherches au CNRS, Directrice de recherches honoraire à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales

**9h55** Les modalités de la constitutionnalisation des normes relatives au vivant, Pierre EGEA, Professeur à l'Université Toulouse Capitole

**10h25** Débat et pause

**Présidence :** Wanda MASTOR, Professeur à l'Université Toulouse Capitole,

**11h00** Démocratie et vivant : le renouveau des procédures participatives ? Dominique ROUSSEAU, Professeur à L'Ecole de droit de Paris, Panthéon-Sorbonne

**11h30** Les contraintes européennes sur la constitutionnalisation Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur à l'Université Toulouse Capitole

**12h00** Débat et déjeuner

## **13h55 Second temps : Les normes constitutionnelles du vivant**

Ce second temps permet de décrire plus concrètement le contenu des normes relatives au vivant. L'encadrement de l'assistance médicale à la procréation, celui de la recherche biomédicale ainsi que le statut de l'embryon, l'encadrement du don d'organes et de produits du corps humain. Quels objets ont été constitutionnalisés, pour quels choix ?

La question de la protection de l'environnement est un peu à part. Elle convoque de multiples aspects tenant au droit subjectif à un environnement sain, à la responsabilité environnementale, à la protection des ressources naturelles, aux droits qui indirectement protègent l'environnement .mais aussi à la génétique animale et humaine.

Intervenants de la table ronde

Allemagne	Meinhard SCHRÖDER, Université de Trèves
Brésil	Adriano SANT'ANA PEDRA, Université de Vitoria
Canada	Anne-Marie SAVARD Université de Sherbrooke
Espagne	Ricardo CHUECA, Université de la Rioja
Etats-Unis	Jennifer MERCHANT, Université Paris II
France	Xavier BIOY, Université Toulouse Capitole
Italie	Jean-Jacques PARDINI, Université de Toulon
Suisse	Pascal MAHON, Université de Neuchâtel

**14h00** **Présidence :** Frédérique DREIFUSS-NETTER , Conseiller à la Cour de cassation, Membre du Comité Consultatif National d'Ethique et du Conseil d'orientation de l'ABM

**14h30** Court rappel de quel a été le processus de constitutionnalisation (textes, jurisprudences).

**15h00** Droit constitutionnel de la disposition des éléments du corps

**15h30** Débat et pause

**Présidence :** Didier TRUCHET, Professeur Université Paris II, Membre du Comité Consultatif National d'Ethique

**15h50** Droit constitutionnel de la recherche biologique et médicale

**16h20** Droit constitutionnel de l'environnement

**16h50** Synthèse : **Bertrand MATHIEU**, Professeur Ecole de droit de Paris, Panthéon-Sorbonne, Président de l'Association Française de Droit Constitutionnel